



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 06 mai 2019, le conseil municipal a adopté le règlement 2019-244 – règlement général de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, le 15^e jour du mois de mai 2019.

Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma